

ATTENTION, pas de participation au cortège sans assurance



Assurance automobile

Ce document est à remettre au plus tard 4 semaines avant le cortège (27 janvier 2020), rempli et signé à renvoyer à :

ArbeitsGemeinschaft Karneval Eupen-Kettenis V.o.G.
Marie Brock, Haasberg 4 à 4700 Eupen

Le group/la société: _____
Représenté par (*donnée du responsable du groupe ou de la société*):

Nom, prénom: _____

Adresse: _____

N° de téléphone: _____

Adresse e-mail: _____

Accepte l'offre de l'AGK pour une assurance automobile pour la somme de **35,00 €** (TTC). Dans ce cas, la somme est à payer au plus tard 4 semaines avant le lundi de Carnaval (27 janvier 2020) sur le compte de l'AGK:

BE40 7360 4902 3763, KREDBEBB

Remarque: Assurance automobile + le nom du groupe.

Vous trouvez les conditions d'assurance sur le site web de l'AGK Eupen, qui peuvent aussi être téléchargé sur : www.agk-eupen.be

Le groupe participe aux cortèges suivants :

- Le dimanche de carnaval, 23/02/2020 (Eupen)
- Le dimanche de carnaval, 23/02/2020 (Raeren)
- Le lundi de carnaval, 24/02/2020 (Eupen)
- Le mardi de carnaval, 25/02/2020 (Kettenis)
- Laetare - samedi, 21/03/2020 (Welkenraedt)
- Laetare - dimanche, 22/03/2020 (Welkenraedt)
- Goé - dimanche, 29/03/2020

Date: _____

Signature: _____

ATTENTION, pas de participation au cortège sans assurance

Le groupe conclu de propre gré une assurance automobile (le paragraphe suivant est à remplir par une compagnie d'assurance)

Je soussigner, agent: _____

de la compagnie d'assurance: _____

atteste par ce document que le groupe ou la société de carnaval à conclu pour les véhicules suivantes:

1) (type du véhicule) _____

Plaque du véhicule _____

2) (type du véhicule) _____

Plaque du véhicule _____

3) (type du véhicule) _____

Plaque du véhicule _____

une assurance obligatoire légale

pour la période dujusqu'au.....inclus.

(Date, cachet et signature de la compagnie d'assurance)

Attention:

Le conducteur du véhicule, (qui a été désigné par le groupe de carnaval ou' par la société) qui conduit le véhicule sur des voies publique et qui n'est pas en possession d'une assurance peut être poursuivi personnellement et est responsable pour tout sinistre.

Le groupe doit être en possession d'une copie de ce document pendant les cortèges.